

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS  
ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE  
DU CANAL DE CARPENTRAS



## Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 01/07/2024

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 11/07/2024

N° DELIBERATION : 2024-29

Objet : Attribution du marché accord-cadre – Fourniture et acheminement d'électricité  
– Période 2025 à 2027

Nbre de membres en exercice		22
Nbre de membres présents ou représentés		16
Nbre de suffrages exprimés		16
VOTE	Pour	16
	Contre	
	Absentions	

Présents : M. André Bernard (Président), Frédéric Maillet (Vice-Président), Marie Hélène Argence, Michel Gontier, Jean Marc Long, Frédéric Frizet, André Roux, Daniel Leydier, Franck Rey, Sébastien Claudel, Olivier Jacquet (syndics).

Syndics titulaires ayant donné procuration :

M. Jérôme Rouch à M. Frédéric Maillet  
M. Michel Bres à M. André Bernard  
M. Rémy Salignon à M. André Roux  
M. Brigitte Tramier à M. André Bernard  
M. Thierry Usseglio à M. Frédéric Maillet

Absents excusés : M. Luc Bartolo, Michel Recordier, Clément Lauzier, Guillaume Vandersteen, Stéphane Point, Guillaume Gréter (syndics).

Le Président rappelle que le marché de fourniture d'électricité de l'ASA s'achève au 31/12/2024. Un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) du cabinet AEC Energie accompagne l'ASA dans les procédures de recherches d'un fournisseur pour la période 2025-2027.

La première étape de la procédure consiste à publier un marché public accord-cadre, qui va permettre de sélectionner les fournisseurs qui devront répondre au marché subséquent, qui sera publié par la suite. Le fournisseur d'électricité pour la période 2025-2027 sera sélectionné à l'issue de l'analyse du marché subséquent.

Le marché accord-cadre a été publié du 07/06/2024 au 08/07/2024. Deux fournisseurs ont répondu à l'appel d'offre.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 11/07/2024 à 16h00 et propose au conseil syndical de sélectionner les fournisseurs ci-après pour une mise en concurrence sur le marché subséquent :

VOLTERRES  
36 rue Brunel  
75017 Paris  
SIRET : 789 740 768 00047  
Tel : 06 11 85 90 20  
Mail : [secteurpublic@volterres.fr](mailto:secteurpublic@volterres.fr)

et

TOTAL ENERGIES ELECTRICITE ET GAZ FRANCE  
2 bis, rue Louis Armand  
75015 Paris  
SIRET : 442 395 448 00057  
Tel : 01 85 73 04 53  
Mail : [totalenergies@depot-ao.fr](mailto:totalenergies@depot-ao.fr)

Le conseil syndical  
Après en avoir délibéré

- Approuve l'attribution du marché accord cadre aux fournisseurs : VOLTERRES et TOTAL ENERGIES ELECTRICITE ET GAZ France référencés ci-dessus.
- Valide la mise en concurrence de ces deux fournisseurs sur le marché subséquent.
- Donne tous pouvoirs à son Président pour signer les pièces du marché accord-cadre
- Sollicite M. Le Préfet l'approbation de cette délibération.



Pour copie conforme  
Le Président du Syndicat



ASSOCIATION SYNDICALE  
DU CANAL DE CARPENTRAS  
Le Président

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.